



CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

**Projet d'unité de production de bio-méthane
à partir de bois de récupération en fin de vie
à Gardanne (13)**

Réunion publique thématique

Mardi 26 mai 2026

Programme de la réunion

1

**Le rôle des garants
+
La concertation préalable
et les modalités de
participation**

+ Temps d'échange

2

**Présentation des
porteurs du projet
+
Le projet
Bio-Méthane Provence
(BMP)
et ses enjeux**

+ Temps d'échange

3

**Regards croisés
d'acteurs du territoire**

+ Temps d'échange



**Le prochain
rendez-vous**

1. Le rôle des garants de la CNDP

Vincent DELCROIX & Philippe QUÉVREMONT

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement »

Article 7 de la charte de l'environnement

Les garants, nommés par la Commission Nationale du Débat Public, sont neutres et indépendants. Ils veillent au respect des droits constitutionnels du public à l'information et à la participation.

« La concertation préalable permet de débattre :

- **de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet,**
- **des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire,**
- **de solutions alternatives, y compris de son absence de mise en œuvre. »**

Article L121-15-1 du Code de l'environnement

Contacts des garants

- *Vincent DELCROIX* vincent.delcroix@garant-cndp.fr
- *Philippe QUÉVREMONT* philippe.quevremont@garant-cndp.fr

1bis. La concertation préalable et les modalités de participation du public

Comment s'informer ? Comment participer ?

- En ligne > www.concertation-bmp.fr
- Avec le **dossier de concertation** et/ou sa **synthèse**
- Sur les **registres papier** mis à disposition **dans les Mairies** à Gardanne, Meyreuil, Luynes, Bouc-Bel-Air, Aix-en-Provence et Fuveau
- Lors des **réunions publiques**
- Pour toute question sur l'information et la participation du public, vous pouvez vous **adresser aux garants de la CNDP**

Concertation préalable volontaire

**Du 11 mai
au 22 juin 2026**



Calendrier de la concertation



Règles de participation



**Lever la main avant
de s'exprimer**



**Se présenter brièvement
si vous le souhaitez**



Ne pas se couper la parole

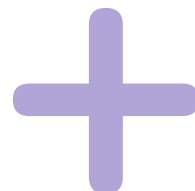


**Rester constructif
dans les échanges**



Temps d'échange

2. Le projet BMP et ses enjeux



L'Association des Travailleurs de la Centrale de Gardanne (ATCG) a créé la Société de Production d'Énergie Gardannaise (SPEG)

entreprise spécialisée dans les technologies de production de gaz renouvelable



SAS

- Un procédé qui repose sur **une technologie industrielle éprouvée**



▪ Étape 1 : approvisionnement bois de récupération en fin de vie



ENJEUX

- Valoriser une ressource locale disponible
- Garantir la traçabilité et la conformité des bois

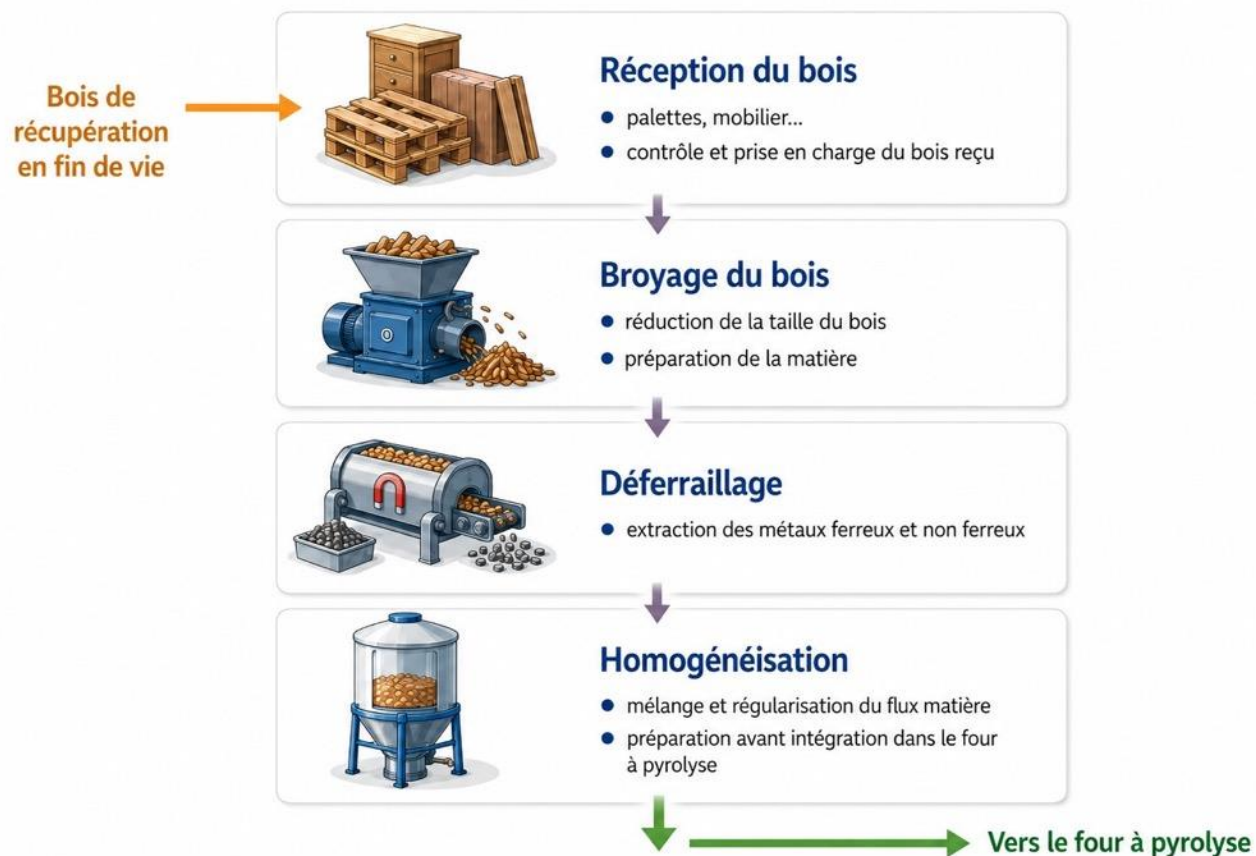
IMPACTS POTENTIELS

- Circulation de poids lourds pour l'acheminement du bois
- Vigilance sur la nature des bois réceptionnés

MESURES ENVISAGÉES

- Approvisionnement uniquement en journée et en semaine
- Possibilité de ferroutage (à l'étude)
- Contrôle strict des entrants et de la traçabilité
- Aucun bois non-conforme et aucun bois forestier

▪ Étape 2 : tri et préparation du bois de récupération en fin de vie



ENJEUX

- Préparer du bois adapté au procédé industriel

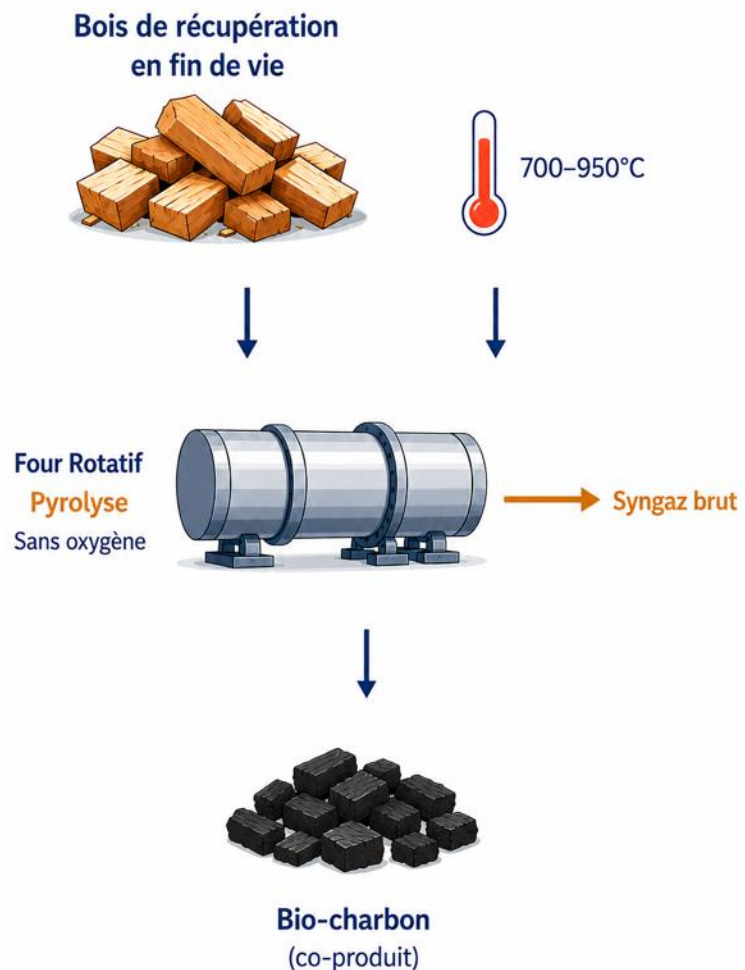
IMPACTS POTENTIELS

- Bruit lié aux opérations de broyage
- Poussières dégagées lors de la préparation du bois
- Risque d'incendie lié au stockage du bois

MESURES ENVISAGÉES

- Système de broyage confiné en bâtiment fermé
- Brumisateur pour limiter les poussières
- Surveillance permanente de la zone de stockage
- Mise en place de dispositifs de détection incendie et d'extinction automatique

Étape 3 : pyrolyse haute-température



ENJEUX

- Transformer le bois en gaz de synthèse et bio-charbon
- Produire une énergie renouvelable injectable dans le réseau
- Valoriser des co-produits utiles à l'industrie

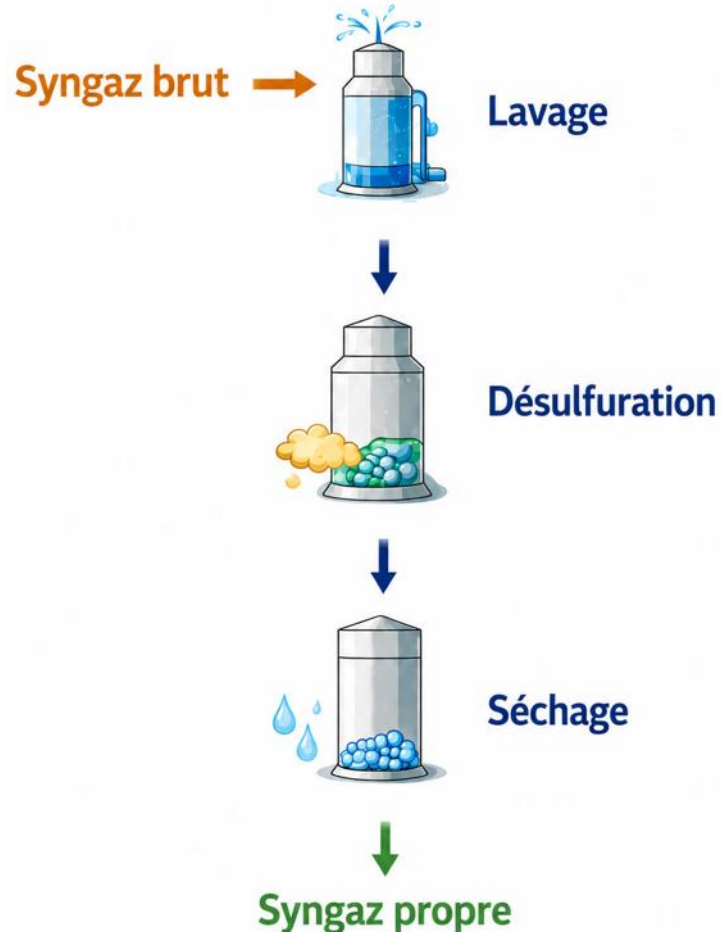
IMPACTS POTENTIELS

- Risques industriels liés à la haute température et au gaz
- Risques d'incendie ou fuite de gaz
- Rejets atmosphériques

MESURES ENVISAGÉES

- Procédé confiné et étanche
- Contrôle continu des installations
- Surveillance continue des émissions atmosphériques

▪ Étape 4 : lavage, purification du gaz et transformation du CO en CO₂



ENJEUX

- Éliminer les impuretés du gaz de synthèse
- Garantir la qualité du bio-méthane produit

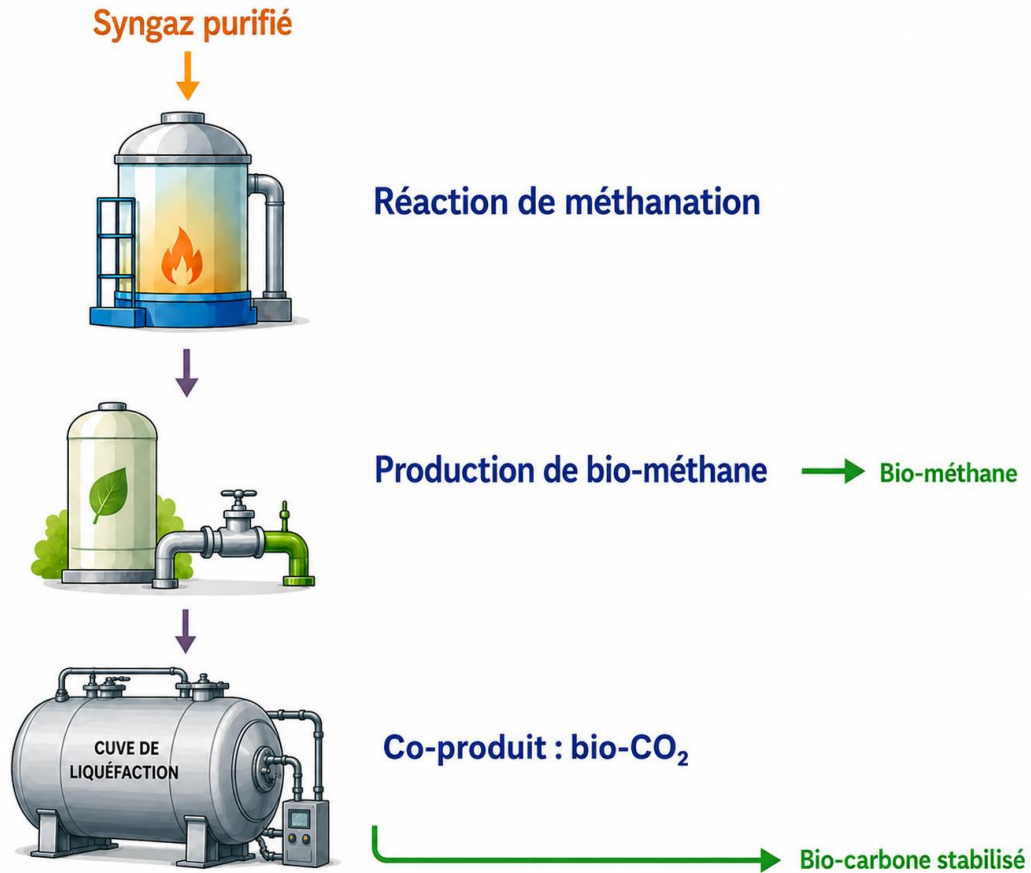
IMPACTS POTENTIELS

- Gestion des résidus issus du traitement du gaz

MESURES ENVISAGÉES

- Contrôle continu des installations
- Procédé industriel confiné et étanche
- Mise en place d'un dispositif de sécurité et de surveillance

■ Étape 5 : méthanation



ENJEUX

- Produire un bio-méthane conforme aux normes d'injection dans le réseau
- Produire du bio-CO₂ de qualité
- Contribuer à la production d'une énergie locale renouvelable et décarbonée

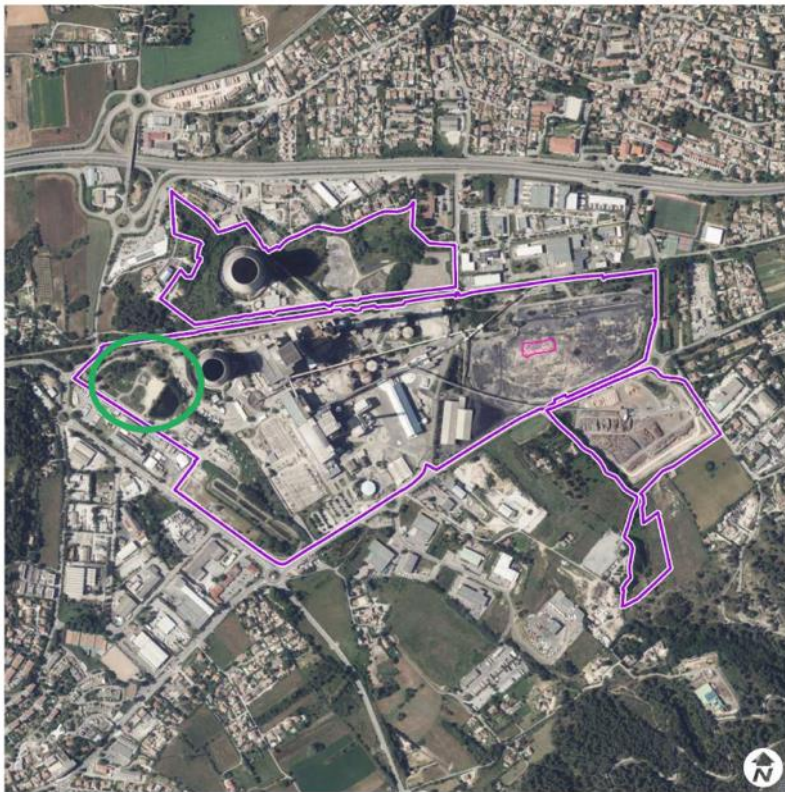
IMPACTS POTENTIELS

- Risques liés à la présence de gaz
- Risques liés au fonctionnement des équipements

MESURES ENVISAGÉES

- Contrôle continu des installations
- Procédure d'arrêt automatique en cas d'anomalie
- Contrôles réglementaires réalisées par les services de l'État

La prise en compte des contraintes réglementaires et environnementales



limite du site

URBANISME

- Zonage Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Plan de Prévention des Risques naturels d'inondation (PPRi)

ENVIRONNEMENT

- Circulation de poids-lourds pour l'acheminement du bois
- Vigilance sur la nature des bois réceptionnés

SÉCURITÉ

- Circulation des camions uniquement en journée et en semaine
- Contrôle des entrants et traçabilité du bois (catégorie B)
- Aucun bois non conforme et aucun bois forestier



Temps d'échange

3. Regards croisés d'acteurs du territoire

3.1. La filière d'approvisionnement du bois de récupération en fin de vie



Projet Bio-Méthane Provence

- **Une ressource locale**
- **100% bois en fin de vie**

Sylvain LAURENT
Suez RV Bois

Projet BMP / Rappel du contexte

Le besoin en 2029 ?

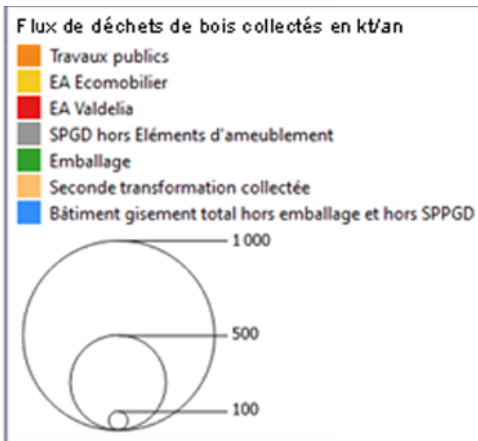
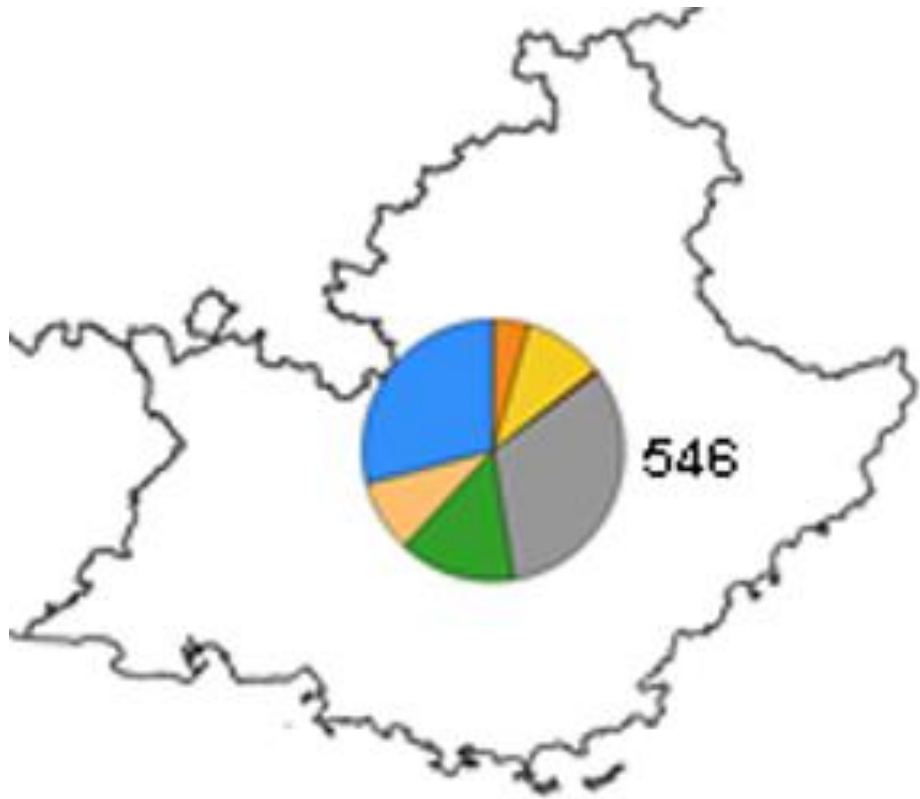
→ 115 000 tonnes / an de bois de récupération en fin de vie

Le type de bois

- **100% Bois de recyclage (Bois B)**
 - Éléments d'ameublement
 - Produits et matériaux issus de la construction
 - Déchets de bois issus des entreprises
 - Palettes, cagettes, tourets



La ressource et les filières de consommation



Les filières

- 50 % vers l'Italie
- 20 % vers l'Espagne
- 15 % vers le Rhône-Alpes, Grand-Est
- 15 % vers des filières locales

Projet BMP / Une opportunité pour la région

Valoriser localement une ressource locale

- Exutoire / filière locale : une logique de proximité et de circuits courts
- Moins de circulation de poids lourds sur de longues distances
- Moins d'émissions liées à ces trajets
- Création d'emplois directs
- Solution durable pour les professionnels du territoire

3.2. Les enjeux de la décarbonation et les usages du bio-méthane

- **Franck VINCENDON**

Responsable Développement et gaz renouvelables

natran

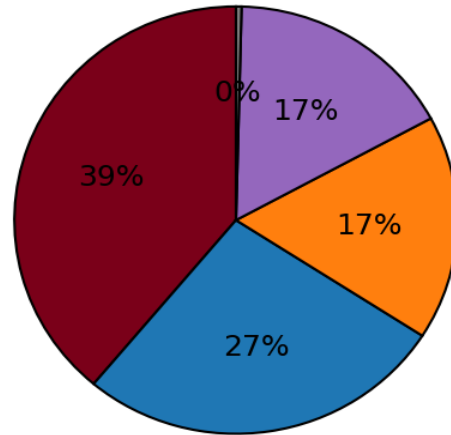
Consommation d'énergie finale & part du fossile

Source France : SDES

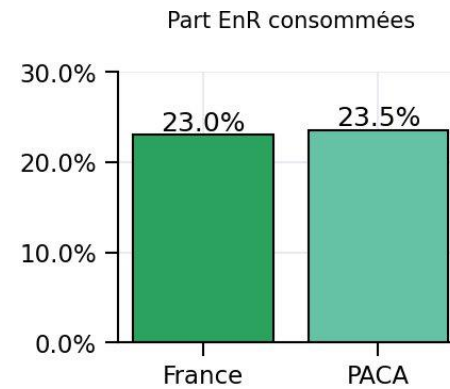
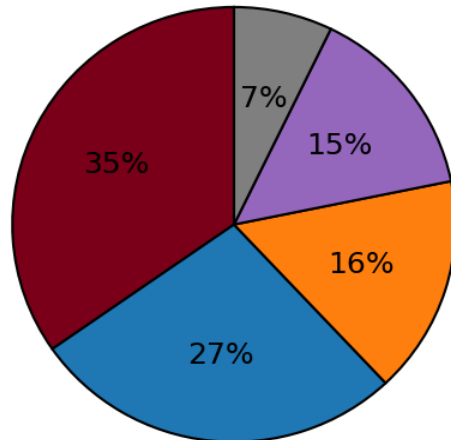
PACA : ORECA

Référence : 2024

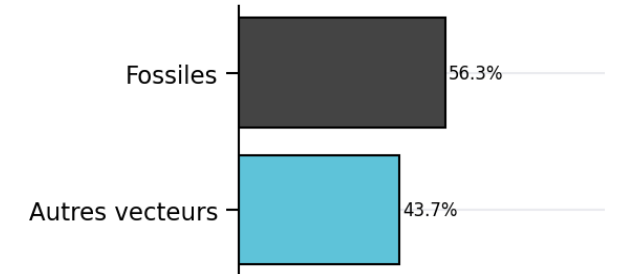
FRANCE



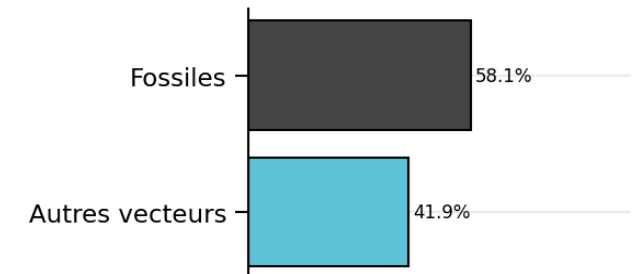
PACA



Fossiles vs autres vecteurs France



Fossiles vs autres vecteurs PACA



NB : Le poste 'Autres' regroupe les énergies renouvelables thermiques et hydrauliques, qui sont majoritairement renouvelable en France, mais plus hétérogène en PACA du fait du poids industriel et des données agrégées ORECA.

Panorama des gaz renouvelables

Gaz injectés dans les réseaux en France en 2025



15,6 TWh/an
parc raccordé
en gaz renouvelables
et bas carbone
+13% fin 2025



803
installations d'injection
de gaz renouvelables
et bas carbone
+10% fin 2025



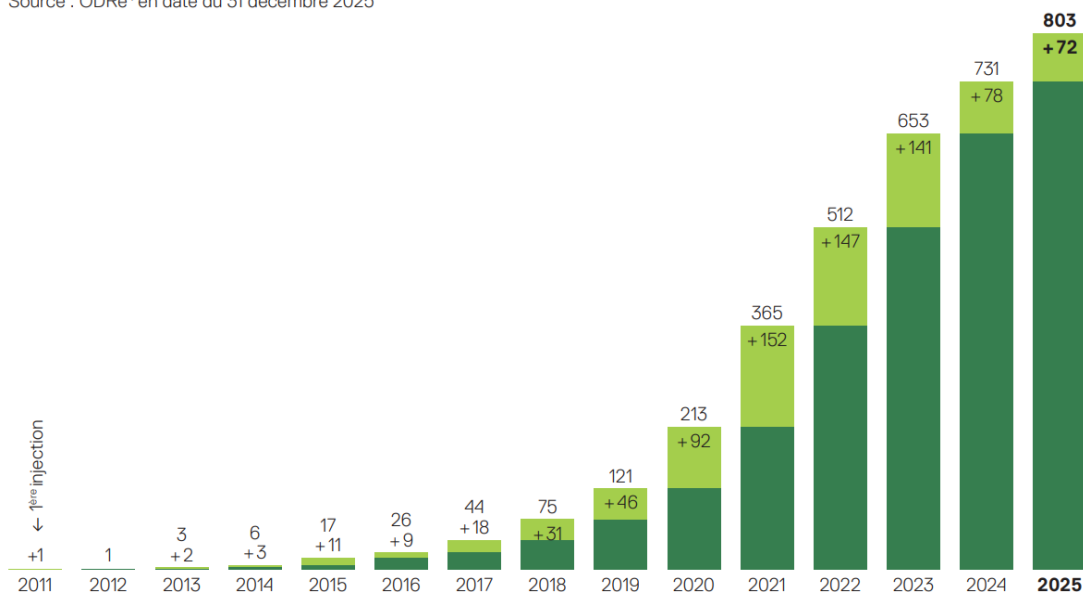
13,6 TWh
de production
de gaz renouvelables
et bas carbone²
+17% en 2025



3,9%
de la
consommation
de gaz³
en 2025

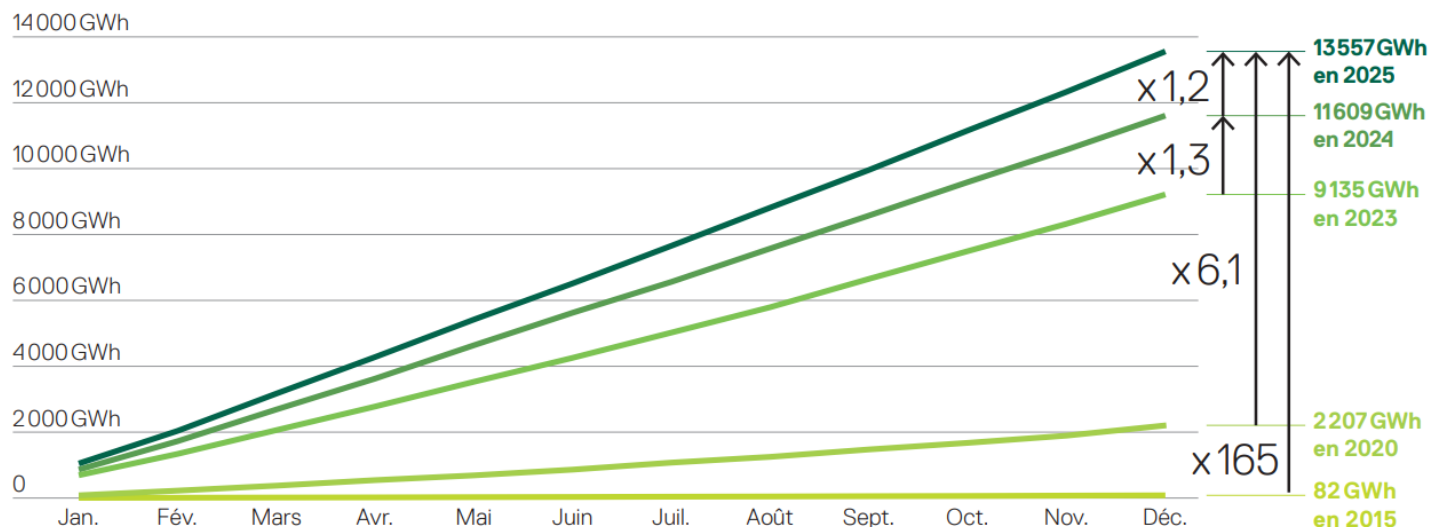
ÉVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE TOTAL D'INSTALLATIONS D'INJECTION DE GAZ RENOUVELABLES ET BAS CARBONE EN SERVICE

Source : ODRé⁴ en date du 31 décembre 2025



ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA PRODUCTION CUMULÉE DE GAZ RENOUVELABLES ET BAS CARBONE (en GWh PCS)

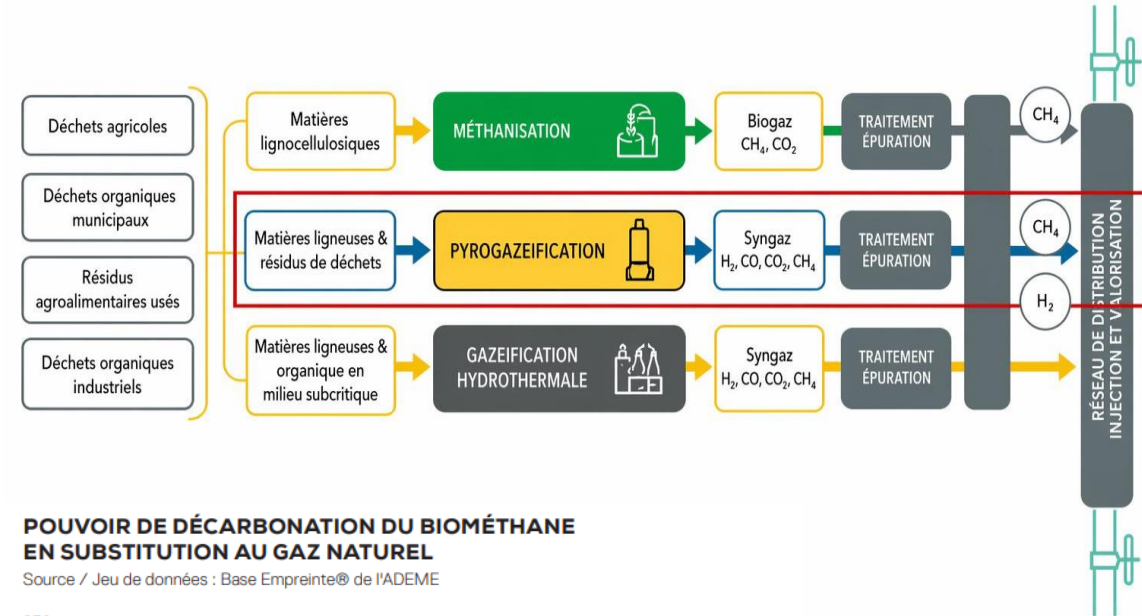
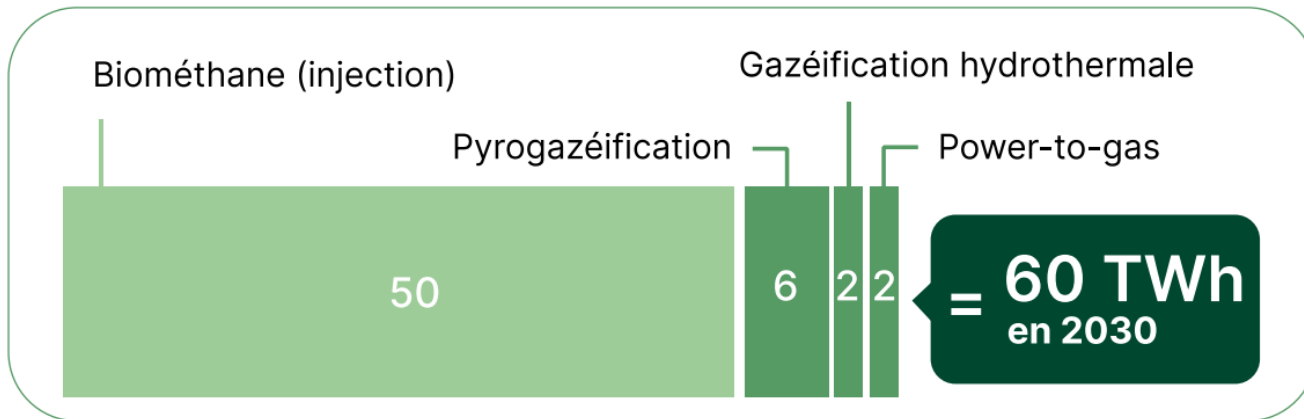
Source : ODRé en date du 31 décembre 2025



Multiplier par 5 la production de biométhane d'ici 2030

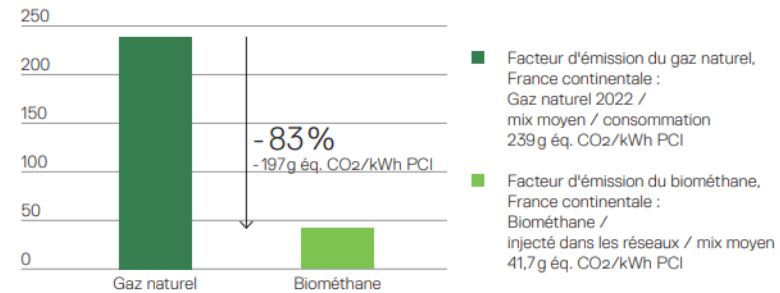
Un scénario réalisable grâce :

- au **biométhane**,
- et à l'émergence de **nouvelles solutions** de production de gaz renouvelable.



POUVOIR DE DÉCARBONATION DU BIOMÉTHANE EN SUBSTITUTION AU GAZ NATUREL

Source / Jeu de données : Base Empreinte® de l'ADEME

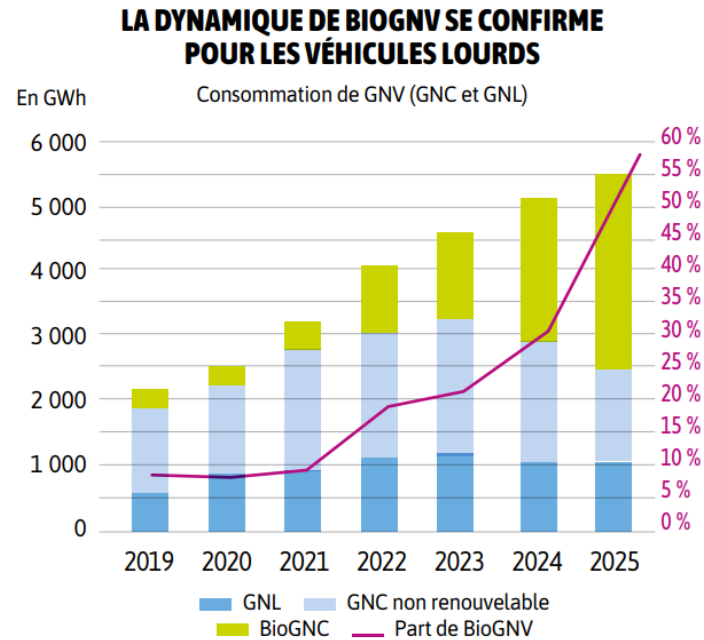


En substituant 100% de biométhane au gaz naturel, l'empreinte carbone est réduite d'environ 83%, sans modification des installations d'utilisation.

Usages du biométhane

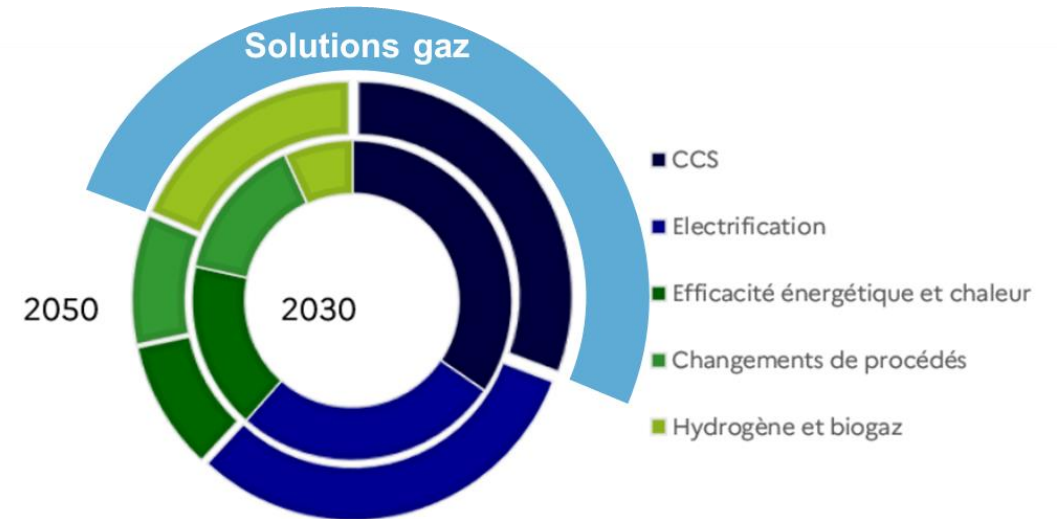
Mobilité

Solution économiquement accessible pour la mobilité lourde
Une **consommation de bioGNV multipliée par 5 en 3 ans**



Industrie

50% des solutions identifiées par les 50 plus grands émetteurs



3.3. Qu'est-ce qu'un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) ?

Toute **activité** qui, par sa nature est susceptible de générer un risque ou des nuisances pour l'environnement ou les tiers, est concernée par la réglementation relative aux **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**.

Les activités de Bio-Méthane Provence sont, par leurs activités, soumises au régime de l'autorisation au titre des ICPE, par les rubriques suivantes :

N° Rubrique	Intitulé simplifié	Activité correspondante	Régime
3410-a	Fabrication d'hydrocarbures simples	Méthanation de gaz de pyrolyse (syngas)	A
2771	Traitement thermique de déchets non dangereux	Pyrolyse de bois en fin de vie préparé	A
2791-1	Installation de traitement de déchets non dangereux	Préparation et stockage de bois en fin de vie	A

Pour la réalisation du projet, il sera donc nécessaire de disposer d'une autorisation préfectorale (arrêté préfectoral d'autorisation)

L'obtention de cette autorisation nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale.

Un dossier de demande d'autorisation environnementale est composé de **trois pièces principales** :

- Une description technique et administrative du projet
- Une étude d'impact
- Une étude de dangers

Le contenu du dossier devra être **proportionné aux enjeux**.

Le contenu et les méthodes utilisées sont détaillés dans la suite de la présentation

La description du projet, l'étude d'impact et l'étude de dangers seront également synthétisés au sein de **résumés non techniques**

Pour le cas du projet de la société Bio-Méthane Provence, le dossier est complété par :

- Une analyse de la compatibilité avec les **Meilleures Techniques Disponibles**
- **Un rapport de base** : état initial des sols, sous-sol et des eaux souterraines
- Une description des **capacités techniques et financières**

L'étude d'impact : son contenu et les méthodes utilisées

L'étude d'impact est scindée en deux parties :

- **L'état initial : état des lieux du terrain**
 - Chapitre comportant l'analyse de l'ensemble de la bibliographie disponible
 - Investigations de terrain :
 - Inventaires de la faune et de la flore
 - Mesures acoustiques
 - Prélèvements et analyses de sols et des eaux souterraines
- **L'étude d'impact : analyse de l'impact du projet dans son environnement**
 - Doit être proportionnée aux enjeux et porte sur toutes les composantes environnementales
 - Repose sur des modèles mathématiques et informatiques, et notamment :
 - Des modélisations de l'impact acoustique
 - Des modélisations de la dispersion des émissions atmosphériques (évaluation des risques sanitaires)
 - Des modèles de dispersion des émissions aquatiques
 - Etc.

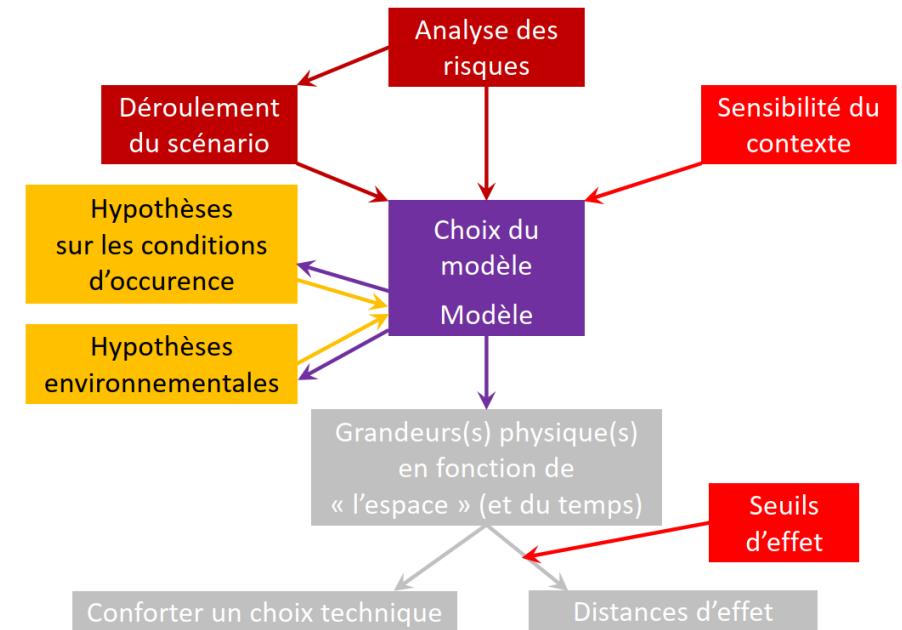
L'étude de dangers : son contenu et les méthodes utilisées

Les méthodes utilisées sont celles mises à disposition par : l'état français, l'INERIS, les institutions européennes compétentes en la matière, etc.

Le choix des méthodes et des modèles retenus est argumenté dans l'étude.

L'étude de dangers se décompose de la manière suivante :

- Analyse des potentiels de dangers : internes et externes au projet
- Analyse du retour d'expérience
 - Interne à la société ou à la branche d'activités
 - Pour des activités similaires
- Analyse préliminaire des risques : classement des phénomènes dangereux nécessitant une étude détaillée
- Etude détaillée des risques : détermination de la gravité et de la probabilité
- Analyse de la maîtrise des risques : définition du niveau de risque que représente le projet



3.4. La consultation du public

■ Calendrier général d'une **consultation parallélisée du public**





Temps d'échange

Prochain rendez-vous :

RÉUNION PUBLIQUE DE SYNTHÈSE

Mardi 16 juin 2026

À 18h00 à Gardanne

Salle de la Maison du Peuple

Inscriptions recommandées en ligne => www.concertation-bmp.fr